



Règlement Intérieur **Championnat Départemental des Clubs** **Jeu Provençal**

*Ce règlement intérieur vient compléter certains articles du Règlement du Championnat National des Clubs Jeu Provençal 2019 – **MAJ Janvier 2019***

Seuls les alinéas des articles du règlement concerné par un complément sont repris ci-dessous.

Les alinéas et articles du règlement non repris sur ce document, restent applicables.

Article 4 – Les divisions et les groupes

4. 1

Le CRC JP comporte une division unique limitée à 20 équipes au maximum réparties en deux groupes de 10 équipes au maximum.

Ces groupes sont : CDC-JP-A et CDC-JP-B.

4. 2 Montées et descentes

A la fin de la 2° phase, selon le quota attribué au CD 31 par le Comité Régional Occitanie, les équipes classées en tête du groupe d'accession au CRC participeront au CRC JP.

Article 5 – Saison sportive et calendrier

5. 1

Ce championnat se déroule en 2 phases :

Phase 1 : Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent (soit 9 matches au maximum)

Phase 2 : Les 4 premiers de chaque groupe de la 1° phase intègrent le groupe d'accession au CRC (soit 8 équipes). Les 4 suivants de chaque groupe (5°, 6°, 7° et 8°) intègrent le groupe qui disputera la Coupe du Président. Dans chacun de ces nouveaux groupes, les résultats des équipes issues du même groupe de la

phase 1 sont pris en compte. Dans chacun de ces groupes, chaque équipe jouera donc 4 matches.

Article 9 - Participation

9. 2

Le nombre d'équipes d'un même club est limité à une en CDC JP.

9. 4 Indemnités

Pour la phase 1 de la compétition, pour les journées à deux matches joués, une aide forfaitaire de 60€ sera accordée par le Comité aux clubs concernés.

Article 15 - Forfait et sanctions pécuniaires

15. 2

Premier forfait : amende de 100€ pour un match soit 200€ pour une journée à deux matches.

A compter du 2° forfait pour une journée, le forfait général est prononcé avec une amende de 400€.

***Le présent règlement intérieur a été établi et adopté par le CD 31 le 18 Janvier 2019.
Il est applicable pour la saison 2019 et révisable chaque saison.***

